

Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études

Approbation : Conseil universitaire
(Résolution CU-2021-119)

Entrée en vigueur : 2 novembre 2021

Responsable : Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

Cadre juridique : Statuts de l'Université Laval
Règlement des études de l'Université Laval



UNIVERSITÉ
LAVAL

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	3
1. OBJECTIFS	3
2. DÉFINITIONS.....	3
3. CADRE JURIDIQUE.....	3
4. CHAMP D'APPLICATION.....	3
5. ÉNONCÉ DE PRINCIPE.....	3
6. ORIENTATIONS.....	4
7. RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE.....	5
7.1 Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes	5
7.2 Services du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes	5
7.3 Faculté des études supérieures et postdoctorales	5
7.4 Directions facultaires, départementales et d'écoles.....	5
7.5 Directions de programme et gestionnaires des études	6
7.6 Membres du corps professoral et du personnel enseignant	6
7.7 Associations étudiantes, étudiantes et étudiants.....	6
8. RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE-CADRE.....	6
9. ENTRÉE EN VIGUEUR, SUIVI ET RÉVISION DE LA POLITIQUE-CADRE.....	6

PRÉAMBULE

En accord avec les valeurs de l'Université Laval et sa mission d'enseignement et de recherche, la Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études à l'Université Laval (la Politique-cadre) définit les principes généraux, les orientations institutionnelles et les responsabilités au regard de la persévérance et de la réussite des étudiantes et des étudiants aux trois cycles. Elle sert ainsi de référence à l'élaboration de politiques, de directives, de procédures et de plans d'action portant sur des aspects spécifiques de la persévérance et de la réussite.

1. OBJECTIFS

- Promouvoir l'importance, pour les membres de la communauté universitaire, d'accorder une attention particulière à la cohérence et à la complémentarité des pratiques, mesures et actions en matière de persévérance et de réussite.
- Mobiliser l'ensemble des membres de la communauté universitaire, incluant les étudiantes et les étudiants, envers la persévérance et la réussite.
- Promouvoir le développement de pratiques, de mesures et d'actions équitables et inclusives en matière de persévérance et de réussite qui répondent aux besoins diversifiés de la communauté étudiante.
- Définir les responsabilités en matière de persévérance et de réussite.

2. DÉFINITIONS

Persévérance

Poursuite des études jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Réussite

Acquisition et intégration, par l'étudiante ou l'étudiant, de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet d'études.

3. CADRE JURIDIQUE

- Statuts de l'Université Laval
- Règlement des études de l'Université Laval

La Politique-cadre n'a pas pour effet de limiter la portée des règlements, politiques ou ententes institutionnelles, ni des conventions collectives, ententes ou autres textes en vigueur à l'Université établissant les conditions de travail de son personnel.

4. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique-Cadre s'applique aux membres de la communauté universitaire comme définis par les Statuts de l'Université. Elle touche toute activité dans les lieux où s'accomplit la mission de l'Université.

5. ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Par l'adoption d'une Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études, l'Université Laval reconnaît que :

- L'appui à la persévérance et à la réussite fait partie intégrante de la mission de l'Université;
- L'étudiante ou l'étudiant est au cœur de sa réussite;
- La persévérance et la réussite sont influencées par de multiples facteurs, tels que des facteurs environnementaux, sociaux, économiques, personnels et de santé;

- L'amélioration continue des pratiques, des mesures et des actions fait partie intégrante de l'appui à la persévérance et à la réussite.

6. ORIENTATIONS

Les orientations de l'Université en matière de persévérance et de réussite se regroupent en cinq axes et s'appuient sur le continuum des études, de l'admission à la diplomation.

Axe 1. Orientations relatives à l'accessibilité à l'enseignement supérieur et au recrutement

Axe 2. Orientations relatives à l'accueil et à l'intégration

Axe 3. Orientations relatives à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation à la recherche

Axe 4. Orientations relatives au soutien, à l'accompagnement et à l'encadrement

Axe 5. Orientations relatives à la diplomation et à la transition vers le milieu professionnel ou vers les cycles supérieurs

Axe 1. Orientations relatives à l'accessibilité à l'enseignement supérieur et au recrutement

- 1.1 Promouvoir les études universitaires et diversifier les bassins de recrutement.
- 1.2 Soutenir la mise en place d'activités de familiarisation et d'expériences précoces liées aux études universitaires.
- 1.3 Soutenir les candidates et les candidats dans leur orientation scolaire et professionnelle.
- 1.4 Renforcer la concertation interordre entre les établissements d'enseignement collégial et l'Université, et la concertation intercycle d'études.
- 1.5 Encourager la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

Axe 2. Orientations relatives à l'accueil et à l'intégration

- 2.1 Bonifier les mesures favorisant une transition harmonieuse vers les études universitaires à tous les cycles.
- 2.2 Soutenir des mesures d'accueil et d'intégration qui tiennent compte des caractéristiques de la population étudiante.
- 2.3 Bonifier les mesures de soutien à la francisation des étudiantes et des étudiants non francophones.

Axe 3. Orientations relatives à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation à la recherche

- 3.1 Soutenir le développement des compétences en enseignement et en formation à la recherche ainsi que le partage de bonnes pratiques.
- 3.2 Encourager le recours à des stratégies pédagogiques diversifiées et inclusives qui soutiennent l'apprentissage et l'expérience étudiante.
- 3.3 Soutenir l'utilisation de stratégies, de moyens et d'outils d'évaluation des apprentissages justes, transparents et adéquats.
- 3.4 Soutenir une culture d'amélioration continue de la qualité des programmes, de l'enseignement et de la formation à la recherche.
- 3.5 Encourager les initiatives de développement de stratégies pédagogiques et de formation à la recherche qui reposent sur des données et résultats de recherche et sur le partage d'expertises.

Axe 4. Orientations relatives au soutien, à l'accompagnement et à l'encadrement

- 4.1 Accroître et harmoniser les pratiques de dépistage des étudiantes et des étudiants risquant d'éprouver des difficultés en matière de persévérance et de réussite.
- 4.2 Soutenir l'évolution d'une offre de services de soutien et d'accompagnement qui répond aux besoins des étudiantes et des étudiants.
- 4.3 Soutenir l'évolution de l'offre de services en matière de santé mentale des étudiantes et des étudiants et encourager l'adoption de saines habitudes de vie.
- 4.4 Soutenir l'encadrement des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs.

Axe 5. Orientations relatives à la diplomation et à la transition vers le milieu professionnel ou vers les cycles supérieurs

- 5.1 Accroître les mesures encourageant la diplomation.
- 5.2 Appuyer les étudiantes et les étudiants dans leur passage aux cycles supérieurs.
- 5.3 Accroître les mesures encourageant, de façon spécifique, la persévérance aux cycles supérieurs.
- 5.4 Favoriser une transition harmonieuse vers le milieu professionnel.
- 5.5 Encourager l'apprentissage tout au long de la vie.

7. RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE

7.1 Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

- Assurer, de concert avec les autres vices-rectorats concernés et en collaboration avec les facultés, le respect des orientations de la Politique-cadre.
- Veiller à la cohérence des liens entre la Politique-cadre et les autres documents entourant la persévérance et la réussite.
- Assurer une veille en matière de persévérance et de réussite à l'enseignement supérieur.

7.2 Services du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

- Soutenir les facultés, les départements, les écoles, les programmes ainsi que les membres du corps professoral et du personnel enseignant dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des pratiques, des mesures et des actions en matière de persévérance et de réussite.

7.3 Faculté des études supérieures et postdoctorales

- Accompagner et conseiller les facultés, les départements, les écoles, les programmes ainsi que les membres du corps professoral dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des pratiques, des mesures et des actions en matière de persévérance, d'accompagnement et de réussite dans les études aux cycles supérieurs.

7.4 Directions facultaires, départementales et d'écoles

- Assurer un leadership dans le développement, le suivi et l'évaluation des mesures d'appui à la persévérance et à la réussite dans les unités.

7.5 Directions de programme et gestionnaires des études

- Assurer un leadership dans le développement de mesures d'appui à la persévérance et à la réussite dans les programmes.
- Soutenir et accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur persévérance et leur diplomation.

7.6 Membres du corps professoral et du personnel enseignant

- S'engager activement au regard de la persévérance et de la réussite des étudiantes et des étudiants.
- Contribuer au développement, au suivi et à l'évaluation des mesures d'appui à la persévérance et à la réussite.

7.7 Associations étudiantes, étudiantes et étudiants

- Promouvoir l'engagement des étudiantes et des étudiants envers leurs études.
- Favoriser une vie et une expérience universitaires riches et significatives.
- Participer au développement, au suivi et à l'évaluation des mesures visant la persévérance et la réussite.

8. RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE-CADRE

La vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes veille à l'application de la Politique-cadre.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR, SUIVI ET RÉVISION DE LA POLITIQUE-CADRE

La Politique-cadre entre en vigueur après son adoption par le Conseil Universitaire, fait l'objet d'un suivi annuel et d'une révision quinquennale.